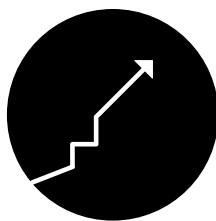


SÉRIE REGARDS SUR LA CAQ

Cette note s'inscrit dans la série sur Regards sur la CAQ qui analyse les politiques du gouvernement de la CAQ.



– Série Regards sur la CAQ –
OCTOBRE 2020 Note socioéconomique

Dettes publiques et COVID-19 : Que faire maintenant ?

PHILIPPE HURTEAU, chercheur à l'IRIS

La pandémie causée par la COVID-19 est venue chambouler les prévisions économiques et financières des différents gouvernements du monde et celui du Québec n'a pas fait exception à la règle. Avant la pandémie, Québec voguait vers la réalisation d'importants surplus et l'atteinte anticipée de ses objectifs en matière de gestion de la dette publique¹, mais la crise sanitaire et la mise sur pause de l'économie sont venues modifier ce portrait. Le revirement se traduit notamment par la hausse du poids de la dette par rapport au produit intérieur brut (PIB). Dans ce contexte, le ministre des Finances a déjà indiqué qu'il désirait revoir ses cibles de gestion de la dette². Dans cette note, l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) propose une analyse de la situation de la dette publique québécoise afin d'évaluer la meilleure marche à suivre pour le gouvernement.

Faits saillants

01 Le Fonds des générations contribue à une gestion des finances publiques privilégiant les résultats financiers plutôt que le financement des services à la population.

02 Une suspension totale ou partielle des versements au Fonds issus des revenus autonomes du gouvernement aurait comme conséquence de dégager une marge de manœuvre budgétaire chiffrée à 1,2 G\$ ou 2,4 G\$ dès 2021-2022. En 2030-2031, il est question d'une marge de manœuvre annuelle pouvant atteindre entre 2,1 et 4,2 G\$.

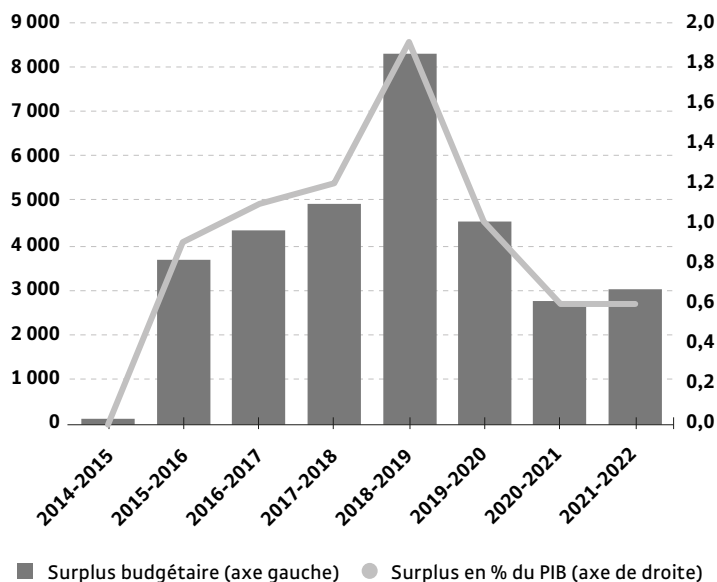
03 Cette suspension pourrait être mise en place sans pour autant nuire à une gestion prudente du ratio dette/PIB.

Pour y arriver, nous procéderons aux étapes suivantes : 1) la présentation de l'état de la dette publique avant et après le confinement du printemps, 2) la proposition de nouvelles projections pour accompagner la gestion gouvernementale du ratio dette/PIB. Dans cette dernière section, une attention particulière sera portée au Fonds des générations afin d'offrir une évaluation du bien-fondé du maintien des versements qui y sont effectués.

L'effet de la crise économique sur la dette publique québécoise

Avant le confinement, l'économie québécoise roulait à plein régime. Selon Desjardins, « [le] Québec

Graphique 1

Surplus budgétaires (en M\$) et part de ces surplus par rapport au PIB (en %), Québec, 2014-2015 et 2021-2022

NOTE : Les données pour 2019-2020 et les années suivantes sont les prévisions inscrites au budget 2020-2021 de mars 2020.

SOURCE : Statistiques budgétaires du gouvernement, Gouvernement du Québec, mars 2020.

[connaissait] un essor économique assez exceptionnel³, et le gouvernement du Québec ajoutait que le PIB réel avait augmenté à un rythme excédant les attentes des trois dernières années⁴. De plus, la conjoncture de croissance soutenue couplée à une relative rareté de la main-d'œuvre faisait en sorte que le taux de chômage du Québec enregistrait une chute sans précédent⁵. À un taux avoisinant 5 %, il était alors à son niveau le plus bas depuis que les statistiques sont compilées (1976). Aussi, ce taux se situait sous la moyenne canadienne et sous les résultats ontariens⁶.

Ces indicateurs économiques favorables se répercutaient sur la situation des finances publiques. Québec a commencé à enregistrer des surplus budgétaires, avant les versements au Fonds des générations, dès l'année 2014-2015. Ces surplus, comme l'indique le graphique 1, n'ont cessé de croître avant le confinement pour atteindre un sommet de 8,3 G\$ en 2018-2019. À ce moment, cela représentait 1,9 % du PIB. Sans la pandémie, les projections gouvernementales, bien qu'elles affichaient un certain repli, laissaient présager la poursuite d'une conjoncture budgétaire favorable avec des surplus variant entre 2,7 et 4,5 G\$.

Durant la période des années 2014-2015 à 2018-2019, le ministère des Finances avait pris l'habitude de sous-évaluer grandement sa propre situation budgétaire en début d'année fiscale^a. Avec le maintien de prévisions économiques favorables et aucun signe de ralentissement, tout indique que les prévisions budgétaires d'avant la pandémie maintenaient cette approche conservatrice et qu'une fois de plus les résultats obtenus auraient pu s'avérer supérieurs aux attentes.

Un autre indicateur de cette bonne santé financière de l'État québécois est l'évolution de la part qu'occupe la dette publique brute dans la richesse produite annuellement, tel que calculée par le PIB, ce que l'on désigne communément comme le ratio dette/PIB. Une diminution de ce ratio est généralement perçue comme un indice positif, cela signifiant que l'activité économique croît plus rapidement que la dette. Ce faisant, la capacité de l'État à soutenir sa dette s'améliore, en raison de l'élargissement de son assiette fiscale.

Au Québec, durant les dernières années, le ratio dette/PIB diminuait. Au graphique 2, nous remarquons que cette baisse s'est entamée dès l'atteinte du déficit zéro à la fin des années 1990 et s'est poursuivie jusqu'au moment de la crise économique de 2008. La hausse conjoncturelle découlant de cette crise majeure a pris fin en 2013-2014 pour ensuite reprendre sa tendance à la baisse en 2015-2016.

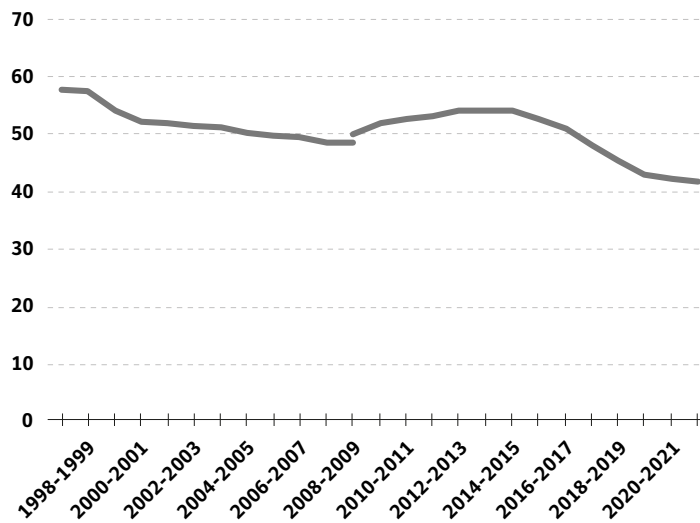
Sans l'épisode « COVID-19 », le gouvernement prévoyait atteindre un ratio dette/PIB de 41,7 % pour l'année 2021-2022, une situation fort avantageuse puisque, ce faisant, le Québec aurait atteint sa cible de réduction de la dette 6 ans à l'avance⁷. Nous reviendrons dans la deuxième section de cette note sur cet enjeu et sur les questions soulevées par la présente situation.

Pour finir ce rapide tour d'horizon, indiquons que la bonne tenue des finances publiques québécoises se constate également par le recul constant du coût du service de la dette par rapport aux revenus consolidés du gouvernement. Si le service de la dette accaparait 14,3 % des revenus de l'État en 2000-2001, cette part a été réduite de moitié pour se situer en 2019-2020 à moins de 7 % (graphique 3). C'est donc dire que le poids concret de la dette pour les finances publiques s'allège, et ce, depuis deux décennies.

Donc, tout se présentait pour le mieux jusqu'au revirement du mois de mars 2020. La révision du cadre financier gouvernemental présentée en juin laisse voir ce point de rupture (tableau 1). Dans un premier temps, nous observons que malgré le confinement du mois de mars, le gouvernement prévoit que l'année financière 2019-2020 se terminera sur une note positive, le bilan budgétaire révisé s'appréciant

a Comme l'indique l'analyse comparative des données provenant des budgets du Québec avec celles issues des Comptes publics.

Graphique 2

Évolution du ratio dette/PIB (%), Québec, 1997-1998 à 2021-2022


NOTE : Les données pour 2019-2020 et les années suivantes sont les prévisions inscrites au budget 2020-2021 de mars 2020. Afin que la comparaison des données historiques soit facilitée et en raison de l'importance des montants en cause, deux données sont présentées pour 2008-2009. La première résulte de la consolidation selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation des organismes des réseaux, et la seconde résulte de la consolidation selon la méthode de consolidation ligne par ligne. Cette dernière méthode est celle qui est utilisée à partir de l'exercice 2009-2010.

SOURCE : Statistiques budgétaires du gouvernement, Gouvernement du Québec, mars 2020.

même de 1 063 M\$, essentiellement en raison de la performance des 11 premiers mois de l'année fiscale.

Pour 2020-2021, la situation est tout autre. Les revenus diminueront de 4,6 G\$ alors que le gouvernement engagera pour 6,3 G\$ de nouvelles dépenses afin de lutter contre la pandémie et ses effets. À ce bilan, il faut ajouter un autre 4 G\$ inscrit aux livres par le ministre des Finances à titre de provision destinée à faire face à de nouveaux imprévus. Le Ministère prévoit donc que la pandémie aura un impact budgétaire total de 14,9 G\$, représentant 12,9 % des recettes prévues.

En conséquence de ce revirement de situation, le gouvernement du Québec doit recommencer à écrire son budget à l'encre rouge (tableau 2). Pour être en mesure de présenter un solde budgétaire équilibré au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire^a, le ministre des Finances prévoit

^a Le solde budgétaire se différencie du « surplus/déficit » en ce qu'il est calculé en tenant compte des versements au Fonds des générations.

Tableau 1

Révision du cadre financier du gouvernement du Québec (M\$), juin 2020

	2019-2020	2020-2021
RÉVISION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE		
Revenus autonomes	-430	-9 637
Transferts fédéraux	61	4 089
Dépenses de portefeuilles	1 515	820
Service de la dette	197	-38
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	27	162
Total des révisions à la situation économique et budgétaire	1 370	-4 604
ACTIONS POUR GÉRER LA CRISE DE LA COVID-19		
Renforcer notre système de santé pour faire face à la crise sanitaire	-166	-3 522
Appuyer les travailleurs et les particuliers	-71	-910
Atténuer l'impact de la pandémie sur l'économie	-70	-1 904
Total des actions	-307	-6 336
Provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance	0	-4 000
Impact total des révisions et des actions	1 063	-14 940

SOURCE : Portrait de la situation économique et financière 2020-2021, Gouvernement du Québec, juin 2020, p. D. 8.

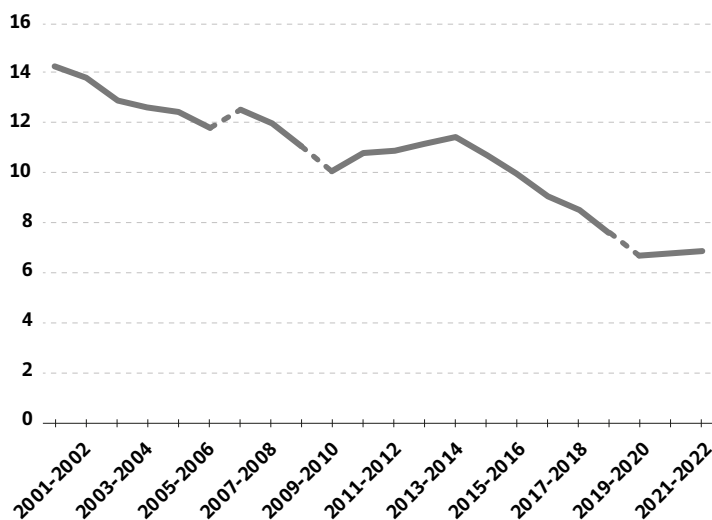
Tableau 2

Portrait de la situation financière du gouvernement du Québec, juin 2020

	2019-2020	2020-2021
SURPLUS (DÉFICIT)	5 569	-12 373
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-2 606	-2 567
Utilisation de la réserve de stabilisation	0	14 940
SOLDE BUDGÉTAIRE	2 963	0

SOURCE : Portrait de la situation économique et financière 2020-2021, Gouvernement du Québec, juin 2020, p. D. 12.

Graphique 3

Évolution de la part du service de la dette dans les revenus consolidés (%), Québec, 2000-2001 à 2021-2022

NOTE : Les données pour 2019-2020 et les années suivantes sont les prévisions inscrites au budget 2020-2021 de mars 2020. Les années 2006-2007/2008-2009 ne comprennent pas la consolidation ligne par ligne des réseaux. L'année 2005-2006 et celles qui précèdent sont antérieures à la réforme de la comptabilité gouvernementale.

SOURCE : Statistiques budgétaires du gouvernement, Gouvernement du Québec, mars 2020.

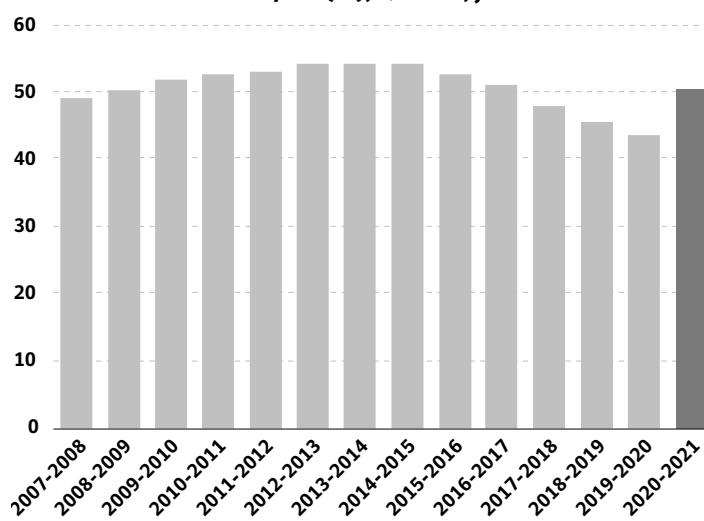
utiliser la totalité de la réserve de stabilisation constituée de la somme cumulative des surplus passés^a.

Malgré cela, Québec se retrouvera, si les prévisions de juin s'avèrent justes, avec une dette brute en hausse de 22,9 G\$: 12 373 M\$ en raison du déficit^a, 6 594 M\$ vu les dépenses d'immobilisations nettes, 2 591 M\$ liés aux placements, prêts et avances et, finalement, 1 341 M\$ en raison d'autres facteurs^a. Cette hausse, couplée à la contraction anticipée de 6,5 % de l'économie pour l'année 2020¹⁰, amènera un rebond du ratio dette/PIB (graphique 4). À 50,4 % au 31 mars 2021, il s'agira d'un ratio dette/PIB tout de même plus bas que celui enregistré en 2016-2017 et 0,9 point de pourcentage sous la moyenne du dernier quart de siècle^b. Mentionnons aussi que le retour à des perspectives de croissance économique dès l'an prochain (croissance prévue de 6,0 % pour 2021¹¹) fera

a Nous avons soustrait le montant associé aux versements au Fonds des générations.

b Calculs de l'auteur effectués à partir des données des graphiques 2 et 4.

Graphique 4

Révision du ratio dette/PIB (%), Québec, juin 2020

SOURCE : Portrait de la situation économique et financière 2020-2021, Gouvernement du Québec, juin 2020, p. D. 21.

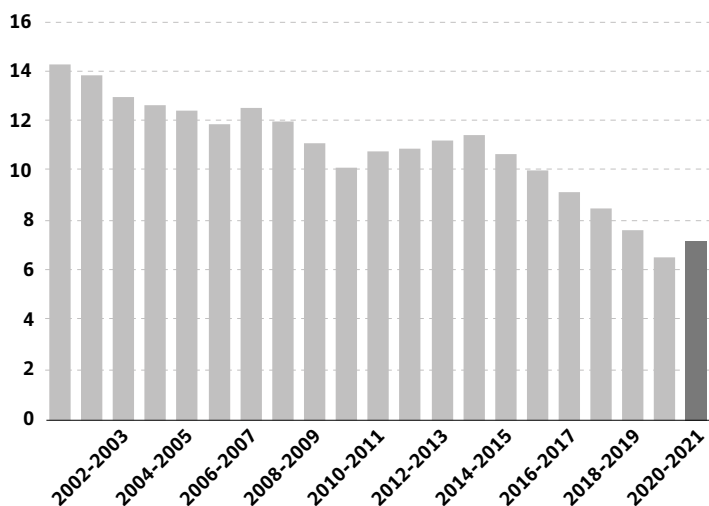
en sorte que le ratio dette/PIB reprendra sa tendance à la baisse. Nous y reviendrons dans la prochaine section.

Le plus important est de constater l'impact sur le service de la dette de cette hausse, puisque ce sont les intérêts payés par le gouvernement qui ont un effet direct sur le budget de l'État. Encore ici, une augmentation est constatée : le service de la dette passera de 6,5 % des revenus consolidés en 2019-2020 à 7,2 % en 2020-2021 (graphique 5).

C'est donc dire que l'impact concret du revirement de la situation budgétaire demeure très limité, la hausse de notre endettement découlant de la présente crise n'ayant pas de conséquences budgétaires importantes. Comment expliquer cette situation ? Assez simplement : les taux d'intérêt sur les emprunts actuels sont tellement bas que les nouveaux emprunts ont peu d'effet sur le montant total que le gouvernement du Québec paye en intérêts. Au graphique 6, la tendance à la baisse des coûts d'emprunt du gouvernement est bien exprimée par la chute de son taux d'intérêt pondéré, soit le taux d'intérêt moyen global de l'ensemble des dettes publiques. Il est à noter cependant que le coût actuel réel des emprunts du gouvernement est encore plus bas que cette moyenne. Pour l'heure, Québec est capable de financer sa dette, pour une période entre 10 et 30 ans, à des taux d'intérêt offrant aux investisseurs des rendements compris entre 0,99 et 2,44 %, pour une moyenne pondérée de 1,36 %¹².

Graphique 5

Révision de la part du service de la dette dans les revenus consolidés (%), Québec, juin 2020



SOURCE : Portrait de la situation économique et financière 2020-2021, Gouvernement du Québec, juin 2020, p. D. 22.

La politique monétaire canadienne permettra que cette situation favorable à l'endettement perdure encore^a. Comme le remarque l'équipe économique de Desjardins, il semble acquis que la Banque du Canada maintiendra son taux directeur à son niveau plancher pour une longue période :

Compte tenu des importantes difficultés de l'économie canadienne, la politique monétaire devra demeurer très accommodante pour une période prolongée. La BDC s'est d'ailleurs engagée aujourd'hui à maintenir les taux d'intérêt directeurs à leurs valeurs plancher jusqu'à ce que les capacités excédentaires soient résorbées, ce qui nécessitera de nombreux trimestres selon toute vraisemblance³.

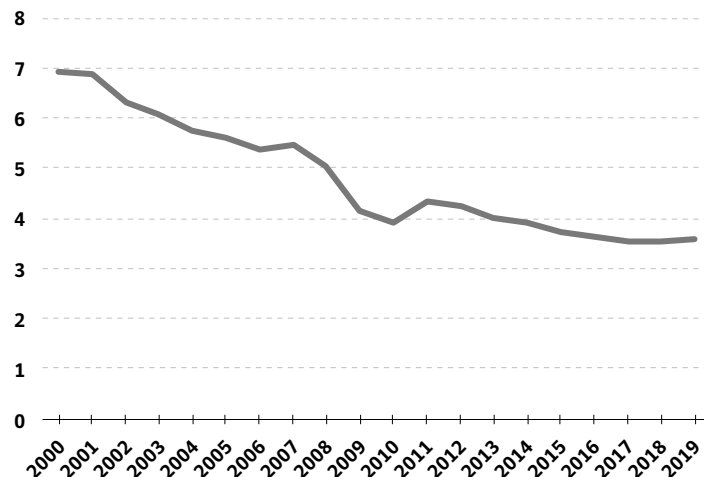
À la suite de ce rapide tour d'horizon, nous arrivons aux conclusions suivantes :

- Le ratio dette/PIB de la dette brute reste sous contrôle, et ce, malgré les impacts économiques et budgétaires du confinement.
- Ce constat est renforcé par les perspectives de retour à la croissance économique pour 2021.
- Le coût d'emprunt du gouvernement permet de grandement limiter l'impact budgétaire réel de la croissance de l'endettement pour 2020-2021.

^a Rapport sur la politique monétaire – juillet 2020, Banque du Canada (BDC). Ajoutons qu'en plus de maintenir son taux directeur à un niveau plancher, la BDC a également mis sur pied un programme d'achat d'obligations provinciales, aidant de cette façon les gouvernements provinciaux à financer leurs dettes.

Graphique 6

Évolution du taux d'intérêt moyen pondéré du gouvernement du Québec (en %), 2000-2019



SOURCE : Comptes publics du Québec 1999-2000 à 2018-2019, vol. 1, Gouvernement du Québec.

Ratio dette/PIB : que vient changer la pandémie pour la prochaine décennie ?

Avant le déclenchement des mesures de confinement, le gouvernement québécois venait d'atteindre, avec cinq années d'avance, ses objectifs en matière de réduction du poids de la dette brute par rapport au PIB. Dans la section précédente, nous avons montré en quoi le ralentissement économique qui a suivi la pandémie a eu pour conséquence d'éloigner conjoncturellement le Québec des cibles fixées. Deux questions se posent alors :

1. Que doit faire Québec de ses cibles de réduction du ratio dette/PIB ?
2. Quel rôle attribuer au Fonds des générations dans ce nouveau contexte ?

Pour répondre à ces deux questions, nous établirons des hypothèses quant à l'évolution de la dette brute et du PIB québécois sur un horizon de 10 ans. Par la même occasion, nous proposerons une estimation de l'évolution de la part du service de la dette. Nous serons alors en mesure de poser un jugement d'ensemble sur la situation de l'endettement public et sur le rôle que doit jouer le Fonds des générations.

La conjoncture incertaine que nous traversons rend évidemment ce genre d'exercice prévisionnel périlleux, d'autant plus que, même en situation normale, tout exercice de prévision à long terme comprend un niveau

d'incertitude important. Habituellement, il est possible de s'appuyer sur le travail de projection quinquennale offert par le ministère des Finances au moment du dépôt de son budget et de sa mise à jour économique automnale. Au moment d'écrire ces lignes, un tel travail n'avait toujours pas été rendu public par le gouvernement. Nous avancerons alors nos propres hypothèses, sans pour autant prétendre nous substituer à l'apport fondamental qu'est la contribution du ministère des Finances.

RATIO DETTE/PIB : HYPOTHÈSES DE TRAVAIL

Afin d'établir nos hypothèses concernant l'évolution du ratio dette/PIB, nous devons d'abord développer des scénarios de croissance du PIB. Pour ce travail, la mise à jour économique de juin fournit les projections du ministère des Finances jusqu'à l'année 2021-2022. Nous nous appuyons sur celles-ci pour élaborer trois scénarios de croissance sur 10 ans.

Les résultats de chacun de ceux-ci sont exposés au graphique 7.

Le scénario faible s'appuie sur les résultats de croissance économique pour les années 2011-2012 à 2016-2017, soit les cinq années qui précèdent les résultats exceptionnels de 2017-2018 à 2019-2020¹⁴. Il s'agit alors d'un taux de croissance annuelle moyen

de 2,92 %. Considérant les données présentées en juin par le gouvernement et qui envisagent un retour rapide de la croissance économique malgré la pandémie et les risques de deuxième vague, nous pouvons reprendre cette hypothèse et la projeter pour l'ensemble de la période retenue. Ainsi, ce scénario nous donne un PIB de 485,5 G\$ pour 2022-2023 et de 611,2 G\$ pour 2030-2031.

Le scénario fort est basé sur les objectifs de croissance du ministère des Finances qui, au début de l'automne 2020, parlait de cible d'environ 4 % de croissance nominale annuelle¹⁵. Appliqué aux années à venir, cela revient à envisager un PIB de 490,6 G\$ pour 2022-2023 et de 671,4 G\$ pour 2030-2031.

Le scénario moyen s'appuie sur la moyenne des deux premiers. Cela nous laisse donc avec un facteur de croissance du PIB nominal annuel de 3,46 %. Ce scénario envisage alors un PIB de 488 G\$ pour 2022-2023 et de 640,6 G\$ pour 2030-2031.

Après avoir établi ces scénarios, nous devons projeter l'évolution de la dette brute du gouvernement. Pour ce faire, nous jumelons les prévisions de mars 2020 avec celles de juin de la même année : nous utilisons les projections quinquennales de mars en les rehaussant afin de tenir compte des effets de la crise. Cela nous permet d'avoir des informations allant jusqu'en 2024-2025. Pour les années subséquentes, nous projetons une évolution de la dette brute de 2,8 G\$ par année, soit la croissance moyenne de la dette provenant des prévisions quinquennales du budget de mars.

Bien entendu, un tel travail doit également tenir compte de la situation déficitaire actuelle. Dans quel horizon est-il possible d'envisager le retour à l'équilibre budgétaire ? Avec un déficit de 12,4 G\$ en 2020-2021, nous proposons l'approche suivante :

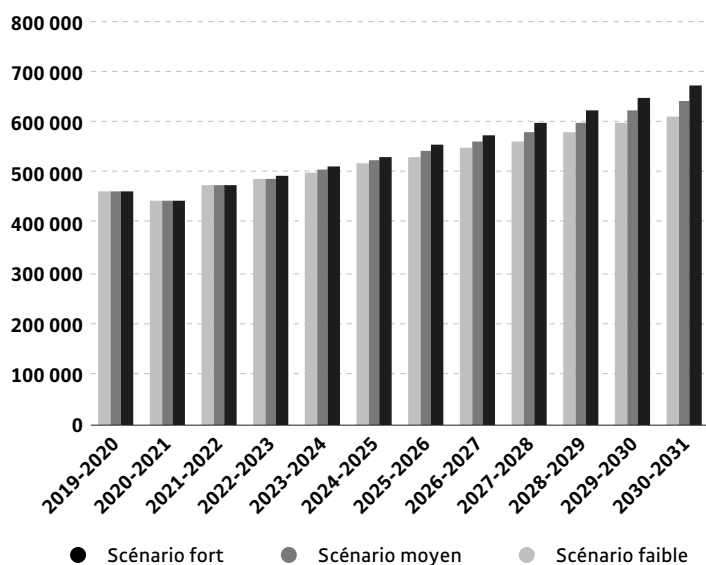
- le maintien d'une réserve de prudence de 2 G\$ en 2021-2022 afin de tenir compte des incertitudes liées à une éventuelle deuxième vague, et
- une réduction du déficit de 2 G\$ par année, soit un rythme de diminution du déficit similaire à celui de l'appréciation de la situation budgétaire de 2014-2015 à 2018-2019¹⁶.

De cette manière, l'équilibre budgétaire serait rétabli en 2025-2026. D'ici là, c'est 15,1 G\$ qui doivent être ajoutés à la dette brute (tableau 3) par rapport au niveau publié en juin 2020.

Cela nous donne les résultats étalés au graphique 8, soit une dette brute chiffrée à 234,5 G\$ en 2021-2022 et à 266,8 G\$ en 2030-2031.

Graphique 7

Trois scénarios de croissance du PIB nominal (G\$), Québec, 2019-2020 à 2030-2031



SOURCES : Statistiques budgétaires du gouvernement du Québec, Gouvernement du Québec, mars 2020 ; Symposium sur les finances publiques au Québec, *Entre conjoncture, relance, équilibre budgétaire et dette : Un nécessaire éclairage*, Chaire sur la fiscalité et les finances publiques (CFFP), 3 septembre 2020. Calculs de l'auteur.

Avec les informations intégrées aux deux derniers graphiques, il est possible de projeter l'évolution du ratio dette/PIB jusqu'en 2030-2031. Nos trois scénarios donnent les résultats suivants :

Tableau 3

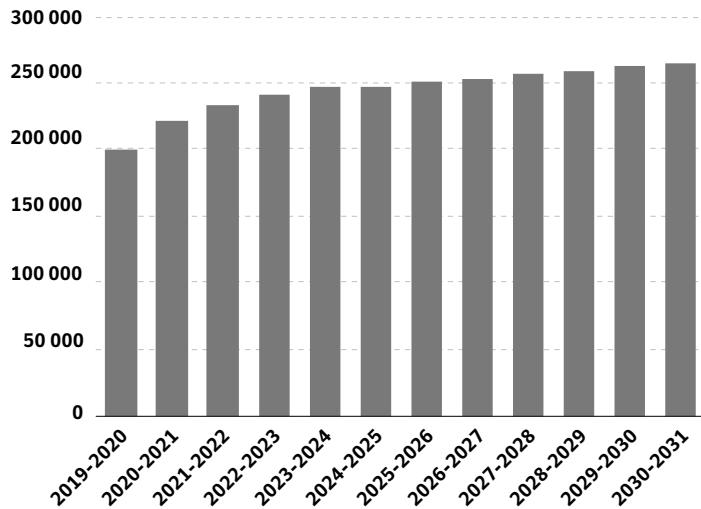
Hypothèse du retour à l'équilibre budgétaire (M\$), Québec

	Déficit lié à la réserve de prudence	Autre déficit	Déficit total
2020-2021	4 000	8 373	12 373
2021-2022	2 000	6 337	8 337
2022-2023	0	4 301	4 301
2023-2024	0	2 265	2 265
2024-2025	0	229	229
2025-2026	0	0	0
Total des déficits à partir de 2021-2022	2 000	13 132	15 132

SOURCES : Portrait de la situation économique et financière 2020-2021, Gouvernement du Québec, juin 2020, p. D. 12 ; hypothèse de l'auteur.

Graphique 8

Projection de la dette brute (en M\$), Québec, 2019-2020 à 2030-2031



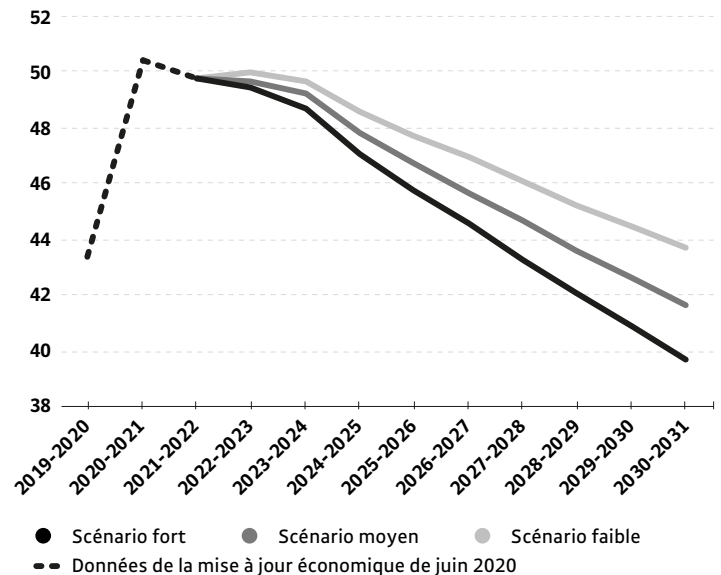
SOURCE : Portrait de la situation économique et financière 2020-2021, Gouvernement du Québec, juin 2020, p. C. 19 ; Votre avenir, votre budget – plan budgétaire, Budget 2020-2021, Gouvernement du Québec, mars 2020, p. E. 24 ; Statistiques budgétaires du gouvernement du Québec, Gouvernement du Québec, mars 2020, p. E. 24 ; Statistiques budgétaires du gouvernement du Québec, Gouvernement du Québec, mars 2020. Calculs de l'auteur.

- Scénario faible : la cible d'un ratio dette/PIB à 45 % serait atteinte en 2029-2030 plutôt qu'en 2019-2020. L'atteinte de la cible surviendrait avec quatre ans de retard par rapport aux objectifs initiaux de la loi établis en 2006. En 2030-2031, le ratio dette/PIB aurait diminué à 44,7 %.
- Scénario moyen : le seuil de 45 % du ratio dette/PIB serait atteint en 2027-2028, deux ans après la cible inscrite dans la loi. En 2030-2031, le ratio dette/PIB atteindrait 41,6 %.
- Scénario fort : le seuil de 45 % du ratio dette/PIB serait atteint en 2026-2027, soit un an après le délai prévu par la loi. En 2030-2031, le ratio dette/PIB se situerait à 39,7 %.

Avec chacun de ces scénarios se profile une image claire de la prochaine décennie. La crise issue de la pandémie de COVID-19 devrait se résorber sur une période de sept à neuf ans du point de vue de l'indicateur de gestion macro-budgétaire qu'est le ratio dette/PIB. C'est donc dire que les effets de l'importante crise que nous traversons sur notre dette publique se résorberont à la même vitesse que suivant la dernière récession, voire même un peu plus vite. En soi, cela est bon signe pour l'avenir. Bien entendu, ce

Graphique 9

Trois scénarios d'évolution du ratio dette/PIB (en %), Québec, 2019-2020 à 2030-2031



SOURCES : Portrait de la situation économique et financière 2020-2021, Gouvernement du Québec, juin 2020, p. C. 19 ; Votre avenir, votre budget – plan budgétaire, Budget 2020-2021, Gouvernement du Québec, mars 2020, p. E. 24 ; Statistiques budgétaires du gouvernement du Québec, Gouvernement du Québec, mars 2020 ; Symposium sur les finances publiques au Québec, Entre conjoncture, relance, équilibre budgétaire et dette : Un nécessaire éclairage, Chaire sur la fiscalité et les finances publiques (CFFP), 3 septembre 2020. Calculs de l'auteur.

postulat s'appuie sur l'hypothèse que de futurs défis sanitaires pourraient être absorbés à l'aide du coussin budgétaire supplémentaire de 2 G\$ identifié au tableau 3.

Un autre signe encourageant provient de l'évolution possible du service de la dette et de son poids dans les revenus consolidés du gouvernement. Nous avons déjà observé au graphique 5 que ce poids tendait à la baisse depuis le début du siècle. Au graphique 10, il est possible d'observer que cette tendance continuera, et ce, malgré un faible rebond en 2020-2021. À 9,5 G\$ en 2030-2031 selon nos calculs, le service de la dette ne représentera alors que 5,5 % des revenus consolidés du gouvernement québécois.

Les analyses avancées dans cette section nous permettent d'arriver aux conclusions suivantes :

- Le PIB québécois devrait se rétablir promptement à la suite de la déconvenue planétaire de 2020.
- Le ratio dette/PIB ne connaîtra pas une envolée prolongée ; une reprise de la tendance baissière est à prévoir.
- Le poids du service de la dette sur les finances publiques continuera son déclin.

En somme, malgré les difficultés qu'elles traversent actuellement, les finances publiques québécoises demeurent robustes. Dans ce contexte, il est permis de se questionner sur la poursuite des versements au Fonds des générations. C'est ce sur quoi se penchera la dernière section de cette note.

Que faire du Fonds des générations ?

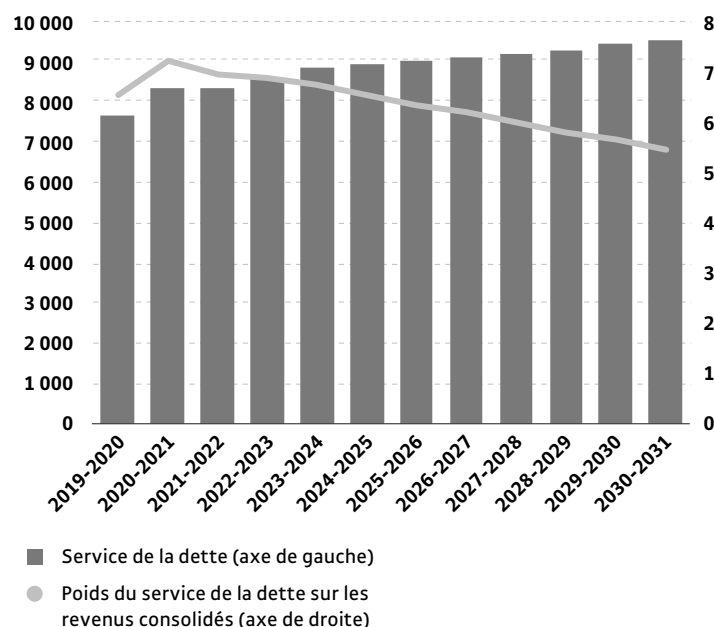
Le Fonds des générations a été instauré afin de participer à la diminution du ratio dette/PIB avec comme objectif l'atteinte de la cible de 45 % d'ici 2025-2026. Malgré la présente crise, cet objectif sera atteint, mais avec quelques années de retard. Nous proposons ici d'évaluer l'impact d'une suspension totale ou partielle des versements au Fonds des générations sur l'atteinte de cette cible. Notre objectif : évaluer s'il est possible de maintenir une gestion budgétaire prudente de la dette malgré une diminution ou un arrêt des sommes versées à ce Fonds.

Les résultats présentés au graphique 10 nous incitent à penser qu'il s'agirait là d'une solution souhaitable : le poids du service de la dette se trouvant en diminution constante, pourquoi ne pas libérer des liquidités pour financer la consolidation des services à la population ?

Afin de bien expliquer pourquoi viser spécifiquement le Fonds des générations nous semble la chose à faire, nous entamerons cette section par un rappel des effets pervers induits par la création et le développement du Fonds au fil des ans.

Graphique 10

Projection de croissance du service de la dette (en M\$) et de son poids rapporté aux revenus consolidés (en %), Québec, 2019-2020 à 2030-2031



NOTE : 1) Pour établir la progression des revenus consolidés après 2020-2021, nous avons utilisé la moyenne sur 10 ans (2010-2011 à 2019-2020) comme facteur de croissance. 2) Pour établir la progression du service de la dette, nous avons postulé le maintien du taux moyen pondéré de l'année 2019 (3,58) pour les années 2021-2022 et suivantes. Il s'agit d'une évaluation conservatrice considérant les taux d'emprunt actuels qui avoisinent les 2 %.

SOURCES : Portrait de la situation économique et financière 2020-2021, Gouvernement du Québec, juin 2020, p. C. 19 ; Votre avenir, votre budget – plan budgétaire, Budget 2020-2021, Gouvernement du Québec, mars 2020, p. E. 24 ; Statistiques budgétaires du gouvernement du Québec, Gouvernement du Québec, mars 2020 ; Comptes publics 2018-2019, vol. 1, Gouvernement du Québec. Calculs de l'auteur.

LE FONDS DES GÉNÉRATIONS COMME ROUAGE DE LA FINANCIARISATION DES FINANCES PUBLIQUES

Le Fonds des générations est rarement présenté sous un angle critique. Ce Fonds serait un instrument neutre, un simple outil dans la boîte de la politique budgétaire du gouvernement. En générant des revenus qui excèdent le coût d'emprunt de l'État et en formant un portefeuille dont la valeur fait diminuer la dette brute, le Fonds a été présenté comme un instrument devant alléger le poids que cette dette représente pour les générations futures. Pourtant, une analyse plus avertie permet de révéler une tout autre réalité : en raison de ses objectifs et de sa loi constitutive, le Fonds des générations est avant tout un rouage de la transformation néolibérale de l'État québécois.

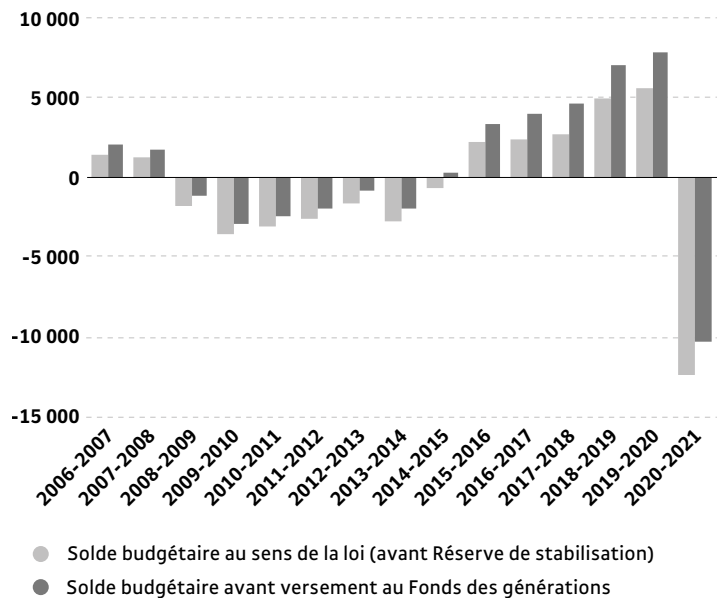
Sans refaire un travail de définition exhaustif de ce qu'est cette transformation, rappelons rapidement qu'elle consiste essentiellement en la mutation des institutions étatiques afin de les fondre dans le moule offert par les modes d'organisation du secteur privé et de l'économie marchande¹⁷. Si les États occidentaux d'après-guerre se sont structurés selon des principes de protection sociale et de redistribution de la richesse afin de garantir une meilleure stabilité à l'ordre capitaliste, le néolibéralisme s'instaure comme une logique de rupture visant à mettre fin à ce compromis politique¹⁸. Plusieurs parlent alors d'une « contre-révolution » néolibérale, au sens que les réformes avancées se donnent comme objectif, déclaré ou non, de rétablir le pouvoir des classes économiques dominantes¹⁹.

Au Québec, le Fonds des générations participe à cette mutation néolibérale de trois manières. Il prive tout d'abord l'État québécois d'une marge de manœuvre budgétaire nécessaire au financement des services à la population. En consacrant certains de ses revenus à ce Fonds et en établissant l'obligation de l'équilibre budgétaire après le versement de ces sommes, la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* rend indisponibles des sommes d'argent qui auraient dû être attribuées, par exemple, aux services éducatifs ou sanitaires. Il s'agit là d'une méthode comptable permettant de justifier le resserrement du financement de ces services : comme certains revenus sont dédiés au Fonds, ils ne sont jamais considérés comme disponibles pour des dépenses d'autre nature. Aussi, notons que le coût des emprunts supplémentaires nécessaires à l'existence du Fonds est pris en charge par le service de la dette (ce qui revient à financer le Fonds à même les dépenses consolidées). On comprend alors aisément en quoi cela implique une logique austéritaire permanente, l'État devant systématiquement organiser la dispensation de services sous-financés tout en laissant de côté certains de ses revenus. L'État est en fait obligé de réaliser des surplus au moins équivalents aux revenus déposés dans le Fonds et au coût des emprunts supplémentaires nécessaires à son existence.

Le graphique 11 établit le bilan de cet effet de restriction budgétaire. Entre le moment de l'instauration du Fonds des générations et l'année budgétaire 2020-2021, le solde budgétaire du Québec est globalement négatif de -8,6 G\$. Toutefois, en incluant les revenus dédiés au Fonds des générations, le portrait change du tout au tout. Il est alors question d'un excédent de 8,5 G\$. C'est donc dire qu'il existe un écart de 17,1 G\$, durant cette période, selon

Graphique 11

Comparaison de l'évolution du solde budgétaire avec ou sans les revenus consacrés au Fonds des générations (M\$), Québec, 2006-2007 à 2020-2021



NOTE : 1) Le solde budgétaire au sens de la loi présente les résultats avant les opérations d'affectations ou d'utilisations de la réserve de stabilisation. 2) Les revenus consacrés au Fonds des générations excluent les rendements générés par le Fonds. Afin d'établir les montants en cause pour les années 2019-2020 et 2020-2021, nous avons soustrait les revenus de placements comme indiqué au budget de mars 2020 des indications de versement inscrites dans la mise à jour de juin.

SOURCES : Comptes publics, vol. 1, 2006-2007 à 2018-2019, Statistiques budgétaires du gouvernement, mars 2020 ; Portrait de la situation économique et financière 2020-2021, Gouvernement du Québec, juin 2020, p. D. 12 ; *Votre avenir, votre budget – renseignements additionnels*, Budget 2020-2021, Gouvernement du Québec, mars 2020, p. C. 9. Calculs de l'auteur.

que le calcul du solde budgétaire comprend ou non le Fonds des générations^a.

Rappelons que cette période fut marquée par l'application de politiques d'austérité de la part du gouvernement²⁰, le tout sous prétexte de sortir le Québec du « rouge ». Sans versement au Fonds, ces contractions au financement des services à la population auraient facilement pu être évitées.

Cette composante « austéritaire » forme le premier visage néolibéral du Fonds des générations. Le second relève davantage d'une logique de privatisation interne des institutions publiques. Qu'entendons-nous par cela ? Simplement le fait que l'État peut « privatiser » une part

a Sans tenir compte des revenus de placement du Fonds qui y sont directement versés sans être soustraits du coût des emprunts supplémentaires nécessaires à l'existence du Fonds.

de ses activités non pas en les vendant au secteur privé, mais en adoptant plutôt ses usages. Aussi, une privatisation interne survient lorsque la propriété d'une institution demeure dans le giron public, mais que celle-ci s'organise selon des mécanismes de concurrence typique de l'économie de marché²¹.

Le cas du Fonds des générations relève de cette dynamique. En y consacrant une part importante de ses revenus, l'État québécois doit en fait extraire de ses activités une marge bénéficiaire chaque année. Ainsi, l'État singe en quelque sorte le fonctionnement des organisations à but lucratif en instaurant une règle voulant qu'il doive générer des excédents d'opérations afin de nourrir un fonds d'investissement.

La conséquence de cette règle peut s'observer à l'aide des données présentées au graphique 12. De 2006-2007 à 2020-2021, les revenus consacrés au Fonds des générations sont passés de 582 à 2 105 M\$. Aujourd'hui, Québec consacre 2,6 % de l'ensemble de ses revenus autonomes au financement du Fonds des générations, alors que cette proportion n'était que de 0,7 % en 2007-2008.

Si la situation budgétaire est présentée sous un jour moins favorable en raison des versements qui y sont dédiés et que cela indique une mutation de l'État calquée sur le fonctionnement des organisations à but lucratif, nous pouvons également constater que ces deux premiers éléments viennent en nourrir un autre : le déplacement des revenus fiscaux de l'État vers les marchés financiers.

L'objectif du Fonds étant de générer des revenus qui dépassent le coût d'emprunt des dettes gouvernementales, nous trouvons en son cœur une logique spéculative propre à l'économie financière. Le gouvernement se trouve alors à alimenter un portefeuille d'investissements à même ses revenus autonomes, ces mêmes revenus qui, en principe, doivent servir au financement des services à la population. Ce type de disposition institutionnelle n'est pas nouveau : le financement des retraites par capitalisation, par exemple, procède d'une même logique.

Cependant, le Fonds des générations introduit une nouveauté en ce qu'il rend l'atteinte des objectifs budgétaires du gouvernement dépendante des marchés financiers. Alors, pendant que d'un côté l'argent manque pour justement voir au financement de ces services, de l'autre, l'État se contraint à générer des surplus. Les véritables gagnants de cette logique sont donc les acteurs dominants de l'économie financière, qui parviennent à orienter davantage de fonds publics vers les marchés financiers.

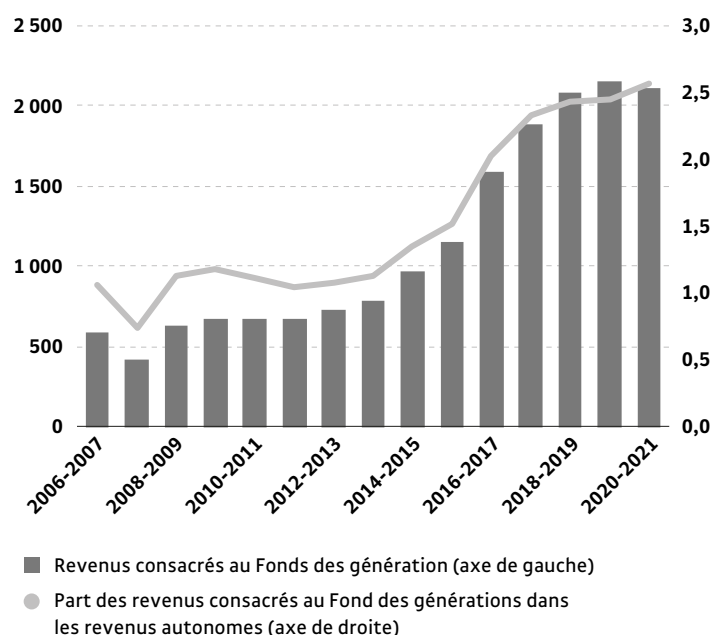
Les tenants du néolibéralisme au Québec ont réussi à implanter un outil dont l'utilisation impose une plus grande « discipline » à l'État en ce que celui-ci doit se soumettre d'abord et avant tout à des objectifs de nature financière. Difficile de trouver un meilleur exemple de ce que peut être le détournement de l'État.

OPTIONS DE SUSPENSION DES VERSEMENTS AU FONDS DES GÉNÉRATIONS

Avec ces éléments en tête, il convient d'interroger le bien-fondé de la poursuite des versements au Fonds des générations. Bien entendu, une suspension totale ou partielle de ceux-ci aurait un impact direct sur le ratio dette/PIB du Québec puisque, rappelons-le, les sommes versées au Fonds servent à réduire la valeur de la dette brute. L'enjeu est alors d'évaluer l'effet d'une éventuelle suspension des versements sur le ratio dette/PIB et de

Graphique 12

Évolution des revenus consacrés au Fonds des générations (M\$) et de leur poids par rapport aux revenus autonomes du gouvernement (%), Québec, 2006-2007 à 2020-2021



NOTE : 1) Les revenus autonomes excluent ceux en provenance des entreprises du gouvernement. 2) Les revenus consacrés au Fonds des générations excluent les rendements générés par le Fonds. Afin d'établir les montants en cause pour les années 2019-2020 et 2020-2021, nous avons soustrait les revenus de placements comme indiqué au budget de mars 2020 des indications de versement inscrites dans la mise à jour de juin.

SOURCES : Comptes publics, vol. 1, 2006-2007 à 2018-2019, Statistiques budgétaires du gouvernement, mars 2020 ; Portrait de la situation économique et financière 2020-2021, Gouvernement du Québec, juin 2020, p. D. 12 ; Votre avenir, votre budget – renseignements additionnels, Budget 2020-2021, Gouvernement du Québec, mars 2020, p. C. 9. Calculs de l'auteur.

juger si celui-ci demeurerait acceptable considérant la situation du Québec.

Pour ce faire, nous avons formulé deux hypothèses : la première suppose la suspension de 50 % des versements annuels au Fonds des générations et la seconde, une suspension complète de ceux-ci. Pour ces deux hypothèses, nous nous basons sur le modèle de projection de la dette élaboré au graphique 8, en plus d'établir différents scénarios de croissance du PIB en fonction de ceux présentés au graphique 7. Aussi, nous retirons des sommes prises en compte à titre de versements au Fonds les revenus de placement de celui-ci afin de concentrer notre analyse sur les revenus autonomes du gouvernement. Précisions aussi que pour ces deux hypothèses, nous ne postulons pas une accélération du retour à l'équilibre budgétaire ou encore le remboursement direct de la dette publique découlant de la marge de manœuvre générée, mais bien un rehaussement du financement des services à la population^a.

La première hypothèse suppose alors la suspension, dès 2021-2022, de 50 % des versements au Fonds des générations provenant des revenus autonomes du gouvernement. Selon cette hypothèse, nous projetons un ratio dette/PIB en 2030-2031 de 46,5 % selon le scénario faible, de 44,7 % selon le scénario moyen et de 42,6 % selon le scénario fort (graphique 13). Avec cette hypothèse, Québec pourrait miser sur une marge de manœuvre budgétaire accrue de 1,2 G\$ en 2021-2022 et de 2,1 G\$ en 2030-2031.

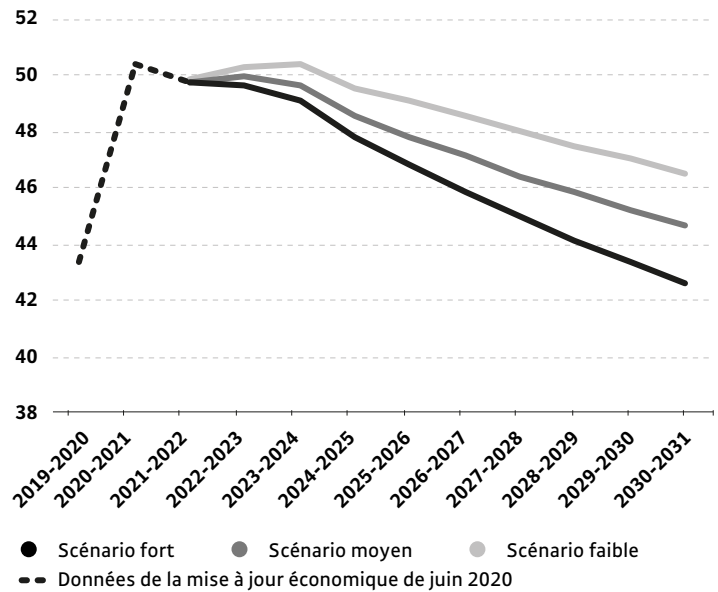
La seconde hypothèse se base sur une suspension totale des sommes versées au Fonds des générations en provenance des revenus autonomes du gouvernement québécois. Comme l'indique le graphique 14, cette hypothèse mènerait à un ratio dette/PIB projeté en 2030-2031 de 49,4 % selon le scénario faible, de 48,0 % selon le scénario moyen et de 45,8 % selon le scénario fort. En début de période (2021-2022), cela équivaldrait à libérer 2,4 G\$ de marge de manœuvre pour les finances publiques et 4,2 G\$ en 2030-2031.

Pour mettre ces données en perspective, rappelons qu'il a fallu attendre neuf ans à la suite de la crise mondiale de 2008 pour rétablir un ratio dette/PIB inférieur à 50 %². Avec les hypothèses de réduction des versements au Fonds des générations avancées dans notre analyse, ce délai serait vraisemblablement plus court, soit entre un et sept ans. C'est dire que, du point de vue de la gestion budgétaire de la dette publique, il est tout à fait envisageable de viser une suspension des versements en question tout en

a Pour chacune des hypothèses présentées, un lecteur attentif pourra remarquer une majoration à la hausse du dénominateur (le PIB) afin de tenir compte de l'effet de stimulation économique découlant d'une suspension partielle ou totale des versements au Fonds des générations et d'un rehaussement des services publics de santé et d'éducation.

Graphique 13

Trois scénarios d'évolution du ratio dette/PIB (en %) advenant la suspension de 50 % des versements au Fonds des générations, Québec, 2019-2020 à 2030-2031



NOTE : 1) La diminution des versements au Fonds des générations prend place à partir de l'année 2021-2022. 2) Pour tenir compte de l'impact sur les revenus de placement du Fonds des générations liés à la diminution des versements, nous retenons l'hypothèse d'un rendement annuel de 4,8 % comprise dans le budget de mars 2020. 3) Pour projeter l'évolution des versements au Fonds des générations, nous appliquons un taux de croissance annuelle de 6,2 %, soit celui correspondant aux années 2020-2021 à 2024-2025 pour l'année 2025-2026 et suivantes.

SOURCES : Portrait de la situation économique et financière 2020-2021, Gouvernement du Québec, juin 2020, p. C. 19; Votre avenir, votre budget – renseignements additionnels, Budget 2020-2021, Gouvernement du Québec, mars 2020, p. C. 9; Statistiques budgétaires du gouvernement du Québec, Gouvernement du Québec, mars 2020, Statistique Canada, Tableau 36-10-0113-01 Multiplicateurs d'entrées-sorties, provinciaux et territoriaux, niveau sommaire, moyenne des « Services gouvernementaux d'enseignement [GS610] » et « Services gouvernementaux de santé [GS620] » pour les années 2012 à 2016; Symposium sur les finances publiques au Québec, Entre conjoncture, relance, équilibre budgétaire et dette : Un nécessaire éclairage, Chaire sur la fiscalité et les finances publiques (CFFP), 3 septembre 2020. Calculs de l'auteur.

permettant au ministre des Finances de présenter des résultats plus avantageux que ceux ayant suivi la dernière période de crise.

Dans cette section dédiée au Fonds des générations, les éléments suivants ressortent de notre analyse :

- Le Fonds des générations contribue à une gestion des finances publiques privilégiant les résultats financiers plutôt que le financement des services à la population.

- Une suspension totale ou partielle des versements au Fonds issus des revenus autonomes du gouvernement aurait comme conséquence de dégager une marge de manœuvre budgétaire chiffrée à 1,2 ou 2,4 G\$ dès 2021-2022. En 2030-2031, il est question d'une marge de manœuvre annuelle pouvant atteindre entre 2,1 et 4,2 G\$.
- Cette suspension pourrait être mise en place sans pour autant nuire à une gestion prudente du ratio dette/PIB.

Conclusion

Dans cette note, nous avons synthétisé les impacts sur les finances publiques de la crise économique déclenchée par le confinement du printemps 2020. D'un contexte de prospérité et de surplus budgétaires très élevés, le Québec est subitement retombé en situation de déficit. Pourtant, les signaux économiques ainsi que les perspectives issues du ministère des Finances nous incitent à penser que la reprise économique sera au rendez-vous. Nous avons voulu fournir des projections de croissance du PIB, de la dette, du service de la dette ainsi que du retour à l'équilibre budgétaire les plus prudentes possibles.

Nous arrivons alors à la conclusion que l'impact budgétaire de la pandémie et de ses conséquences sera

DETTE PUBLIQUE, DETTE ENVIRONNEMENTALE ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Dans cette note, nous utilisons le ratio dette/PIB comme indicateur permettant de suivre la situation de l'endettement public. En somme, tant que le PIB augmente plus vite que la dette, tout va bien : notre capacité collective de supporter notre dette s'améliore. Tout cela est vrai, mais on remarquera rapidement que cette utilisation du PIB fait l'impasse du problème plus large, et plus important, des changements climatiques.

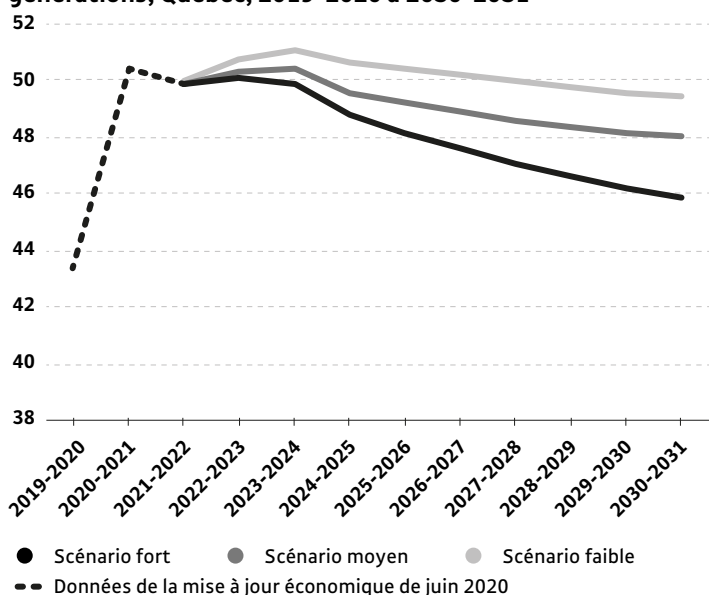
Nous ne remettons pas en question la pertinence du ratio dette/PIB. Celui-ci nous permet de contextualiser le poids de la dette et non simplement de le saisir en valeur absolue (ce que ne manquent jamais de faire les analystes les plus alarmés sur cet enjeu). Cependant, à quoi bon enregistrer un recul du ratio dette/PIB si cela doit se payer au prix de la poursuite d'une croissance économique destructrice ?

Il n'est pas question de fournir une réponse dans ce bref encadré. Plus modestement, nous voulons reconnaître la difficulté qui se pose : pour combien de temps encore pourrions-nous faire l'économie d'une lecture de la dette adéquatement liée à l'urgence climatique ? Pour opérer une « transition écologique juste », d'importants investissements seront nécessaires, ce qui ne manquera pas de relancer à la hausse notre endettement. Alors, le seul ratio dette/PIB deviendra un outil de mesure de plus en plus limité, voire limitatif.

À l'avenir, ne devrions-nous pas plutôt mesurer le poids de notre dette par rapport à nos émissions de gaz à effet de serre ? Ou, mieux encore, par rapport à la diminution de ceux-ci ? Cela pourrait nous permettre de comprendre l'impact des dépenses publiques et des investissements en infrastructures d'une toute nouvelle façon.

Graphique 14

Trois scénarios d'évolution du ratio dette/PIB (en %) advenant la suspension totale des versements au Fonds des générations, Québec, 2019-2020 à 2030-2031



NOTE : 1) La diminution des versements au Fonds des générations prend place à partir de l'année 2021-2022. 2) Pour tenir compte de l'impact sur les revenus de placement du Fonds des générations liés à la diminution des versements, nous retenons l'hypothèse d'un rendement annuel de 4,8 % comprise dans le budget de mars 2020. 3) Pour projeter l'évolution des versements au Fonds des générations, nous appliquons un taux de croissance annuelle de 6,2 %, soit celui correspondant aux années 2020-2021 à 2024-2025 pour l'année 2025-2026 et suivantes.

SOURCES : Portrait de la situation économique et financière 2020-2021, Gouvernement du Québec, juin 2020, p. C. 19; Votre avenir, votre budget – renseignements additionnels, Budget 2020-2021, Gouvernement du Québec, mars 2020, p. C. 9; Statistiques budgétaires du gouvernement du Québec, Gouvernement du Québec, mars 2020, Statistique Canada, Tableau 36-10-013-01 Multiplicateurs d'entrées-sorties, provinciaux et territoriaux, niveau sommaire, moyenne des « Services gouvernementaux d'enseignement [GS610] » et « Services gouvernementaux de santé [GS620] » pour les années 2012 à 2016; Symposium sur les finances publiques au Québec, Entre conjoncture, relance, équilibre budgétaire et dette : Un nécessaire éclairage, Chaire sur la fiscalité et les finances publiques (CFFP), 3 septembre 2020. Calculs de l'auteur.

plus facilement gérable que celui qui découla de la grande crise de 2008. Si, déjà à l'époque, le recours à des politiques de type austéritaire était hautement contestable²³, rien n'indique qu'un tel chemin doive être repris pour les années à venir.

Plus encore, la conjoncture et les manques qu'elle révèle devraient amener le gouvernement à abandonner tout versement au Fonds des générations. Il est prioritaire de rétablir un niveau adéquat de financement des services plutôt que de viser des cibles arbitraires de gestion de la dette. Pensons-y un instant : à une époque où les emprunts du gouvernement pèsent de moins en moins lourd dans le budget et où le poids global de la dette demeure sous contrôle, rien ne peut venir motiver la poursuite d'importants transferts gouvernementaux vers le Fonds des générations.

Notes

- 1 Budget du Québec 2020-2021 – Plan budgétaire, Gouvernement du Québec, mars 2020, p. G. 17.
- 2 ARSENAULT, Julien, « La COVID-19 risque de forcer une révision des cibles de réduction de la dette », *La Presse*, 22 juin 2020.
- 3 Prévisions économiques et financières : L'atténuation des tensions commerciales modère, mais n'élimine pas les incertitudes, Desjardins – Études économiques, 18 décembre 2019, p. 10.
- 4 Le point sur la situation économique et financière du Québec, automne 2019, Gouvernement du Québec, p. C. 7.
- 5 Ibid.
- 6 Desjardins études économiques, Prévisions économiques et financières : L'incertitude mondiale persiste et plusieurs économies tournent au ralenti, 20 novembre 2019, p. 6.
- 7 R-2.2.0.1 – Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/R-2.2.0.1.
- 8 Portrait de la situation économique et financière 2020-2021, Gouvernement du Québec, juin 2020, p. D.5, www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/portrait_juin2020/fr/documents/Portrait_financier_QC_Juin2020.pdf.
- 9 Portrait de la situation économique et financière 2020-2021, op. cit., p. D 20.
- 10 Ibid., p. C 4.
- 11 Portrait de la situation économique et financière 2020-2021, op. cit., p. C 7.
- 12 Nouveaux emprunts du Québec, exercice financier 2020-2021, emprunts en date du 22 juillet 2020.
- 13 DUROCHER, Benoit P., « Banque du Canada : Les taux directeurs resteront à leur valeur plancher pour encore de nombreux trimestres », *L'essentiel de la politique monétaire*, Desjardins Études économiques, 15 juillet 2020.
- 14 Statistiques budgétaires du gouvernement du Québec, Gouvernement du Québec, mars 2020.
- 15 Symposium sur les finances publiques au Québec, Entre conjoncture, relance, équilibre budgétaire et dette : Un nécessaire éclairage, Chaire sur la fiscalité et les finances publiques (CFFP), 3 septembre 2020.
- 16 Comptes publics 2014-2015 à 2018-2019, vol. 1, Gouvernement du Québec.
- 17 DARDOT, Pierre et Christian LAVAL, *La nouvelle raison du monde : essai sur la société néolibérale*, Paris, Éditions La Découverte, 2009.
- 18 HARVEY, David, *Brève histoire du néolibéralisme*, Paris, Les Prairies Ordinaires, 2014.
- 19 CHAMAYOU, Grégoire, *La société ingouvernable : Une généalogie du libéralisme autoritaire*, Paris, La Fabrique, 2018.
- 20 Observatoire des conséquences des mesures d'austérité au Québec, IRIS, Montréal, 2014-2016, austerite.iris-recherche.qc.ca/;
- 21 COUTURIER, Eve-Lyne et Simon TREMBLAY-PEPIN, *Les mesures d'austérité et les femmes : analyse des documents budgétaires depuis novembre 2008*, Montréal, IRIS, 2015.
- 21 Voir, par exemple : DUCLOS, Anne-Marie et Philippe HURTEAU, *Inégalité scolaire : le Québec dernier de classe?*, Montréal, IRIS, 2017.
- 22 Statistiques budgétaires du Québec, Gouvernement du Québec, mars 2020 ; voir aussi le graphique 2.
- 23 PINEAULT, Éric et Simon TREMBLAY-PEPIN, *Cette fois, est-ce différent ? La reprise financiarisée Canada et au Québec*, Montréal, IRIS, 2013.



Institut de recherche
et d'informations
socioéconomiques

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIOÉCONOMIQUES
1710, rue Beaudry, bureau 3.4, Montréal (Québec) H2L 3E7
514.789.2409 • iris-recherche.qc.ca

Imprimé **ISBN 978-2-925112-03-7**
PDF **ISBN 978-2-925112-04-4**

L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), un institut de recherche indépendant et progressiste, a été fondé à l'automne 2000. Son équipe de chercheur-e-s se positionne sur les grands enjeux socioéconomiques de l'heure et offre ses services aux groupes communautaires et aux syndicats pour des projets de recherche spécifiques.